

MAIRIE DE ESSERTINES-EN-CHATELNEUF

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 25 juillet 2019, régulièrement convoqué 18 juillet 2019

2019-042 – Transformation et extension d'une habitation en Maison de Santé Pluridisciplinaire : approbation du dossier de consultation et lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire que suite à la décision d'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, présente aux Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises réparti en 12 lots :

LOT N°01 : DEMOLITION

LOT N°02 : TERRASSEMENT / RESEAUX

LOT N°03 : MACONNERIE

LOT N°04 : CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE

LOT N° 05 : MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM ET PVC

LOT N°06 : MENUISERIE INTERIEURE

LOT N°07 : ISOLATION / PLATRERIE / PEINTURE

LOT N°08 : CARRELAGE / FAIENCE

LOT N°09 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES

LOT N°10 : FACADES

LOT N°11 : ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES

LOT N°12 : PLOMBERIE SANITAIRE

LOT N°13 : CHAUFFAGE / RAFRAICHISSEMENT / VMC

Le montant estimatif des travaux est de 330 208,22 € + option 1 000 € H.T.

Il demande à l'assemblée de délibérer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation
- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché
-

2019-043 – Transformation et extension d'une habitation en Maison de Santé Pluridisciplinaire : demande de subvention au département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée

Monsieur le Maire, suite à la décision d'aménagement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, présente aux Conseil Municipal l'avant-projet détaillé ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Dépenses :

| | |
|----------------------------|---------------|
| - Acquisition maison : | 170 000, 00 € |
| - Frais notariés : | 3 800,00 € |
| - Maître d'œuvre : | 29 388.51 € |
| - Bureau études fluides : | 5 400,00 € |
| - Mission SPS : | 2 125,00 € |
| - Diagnostic avant travaux | 230,00 € |

| | |
|---------------------|--------------|
| - Travaux : | 330 208.22 € |
| TOTAL dépenses H.T. | 541 151.73 € |

Recettes :

| | |
|--------------------------|--------------|
| - Subvention Région | 200 000,00 € |
| - Subvention Département | 70 000, 00 € |
| - DETR | 40 000,00 € |
| - Emprunt : | 231 151.73 € |
| TOTAL recettes | 541 151.73 € |

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Département au titre de l'enveloppe territorialisée.

Après discussion, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée pour la transformation et extension d'une habitation en Maison de santé Pluridisciplinaire pour un montant de projet H.T. de 541 151.73 €

2019-044 Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal peuvent prétendre à un avancement de grade à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, et de l'avis favorable sous réserve que la suppression du poste d'adjoint technique territorial n'intervienne qu'au 31/12/2019 du Comité Technique Intercommunal placé auprès du CDG42.

- CREE au 1^{er} juillet 2019 :

➤ un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème})

- SUPPRIME au 31 décembre 2019:

➤ le poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème})

Le tableau des emplois est modifié ainsi qu'il suit :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : 1

Grade : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : 1

Grade : adjoint technique 2^{ème} classe : 4

Filière : SOCIALE

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATESM 1^{ère} classe

2019-045 : vérification périodique des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414-3,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 à L 2113-8,

Considérant la nécessité, pour plusieurs communes du territoire, de conclure un marché de vérification et maintenance périodique des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives de plusieurs communes ;

Considérant que constituer un groupement de commandes avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations ;

Considérant les besoins de la commune en matière de vérification et maintenance périodiques des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de vérification et maintenance périodiques des équipements sportifs ou ludiques, jeux et aires de jeux collectives ;
- valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par Mme/M. le Maire ;
- désigner Monsieur Henri MEUNIER en tant qu' élu titulaire et Monsieur Joseph CHATAIN en tant qu' élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs ;
- valide la convention cadre afférente et en autorise la signature par Monsieur le Maire ;
- désigne Monsieur Henri MEUNIER en tant qu' élu titulaire et Monsieur Joseph CHATAIN en tant qu' élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande.

2019-046 : location et maintenance des copieurs – constitution d'un groupement de commandes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414-3,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 à L 2113-8,

Considérant que le marché de location et maintenance de copieurs de plusieurs communes arrivent à échéance prochainement ;

Considérant que constituer un groupement de commandes avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations ;

Considérant les besoins de la commune en matière de location et maintenance de copieurs ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs ;
- valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par Mme/M. le Maire ;
- désigne Monsieur Henri MEUNIER en tant qu' élu titulaire et Monsieur Joseph CHATAIN en tant qu' élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de location et maintenance de copieurs ;
- valide la convention cadre afférente et autorise la signature par Monsieur le Maire ;
- désigne Monsieur Henri MEUNIER en tant qu' élu titulaire et Monsieur Joseph CHATAIN en tant qu' élu suppléant afin de siéger à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commande.

2019-046 : location et maintenance des copieurs – constitution d'un groupement de commandes

2019-047 : vote des subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2019, la répartition des subventions aux associations n'avait pas été faite (hors celle au sou des écoles pour une classe découverte n° 2019-006 du 11/02/2019)

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- | | |
|--|-------|
| - Club des jeunes Essertines-en-Châtelneuf | 100 € |
| - Maison de retraite de Champdieu | 45 € |
| - Sou des écoles d'Essertines-en-Châtelneuf | 200 € |
| - R.S.C.M. (rencontres sportives des écoles) | 300 € |
| - Syndicat de la fourme | 100 € |

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2019-048 : choix du prestataire pour l'informatisation des données du cimetière avec mise à jour

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2019, il avait été prévu de mettre à jour toutes données afférentes au cimetière ainsi que l'informatisation.

Une consultation a été faite auprès de sociétés spécialisées dans ce domaine.

Il présente les deux offres reçues :

- Groupe ELABOR pour un montant de 5 707.50 € (sans le logiciel)
- GESCIME pour un montant de 5 580,00 € (+195 € par an de contrat de service pour le Logiciel)

Il demande à l'assemblée de délibérer.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve **la proposition de GESCIME pour un montant de 5 580 €** et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette restructuration du cimetière

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

-
- La commune prend en charge la signalétique de plusieurs circuits de randonnée sur la commune élaborés par l'ASPEC : de ce fait pour 2019, l'Association n'aura pas de subvention
- Monsieur le Maire donne l'avis du SDIS pour la maison de santé, il convient de mettre une citerne de 120m² : l'emplacement va être examiné sur place.
- La prochaine réunion est fixée au lundi 4 septembre 2019 à 20h15

Le Maire,
Henri MEUNIER